

Traduit de l'Italian au Français par « Google translation » pour le site Numismativy [<http://numismativy.free.fr>]

Présentation du document de Mai de M. Dominic Luppino (Guardia di Finanza)

L'enquête de l'Unité spéciale d'inspection la fonction publique Guardia di Finanza découle d'un malaise généralisé dans le monde de la numismatique de collection en ce qui concerne la possession, mais surtout pour le commerce de la menthe, de telles analyses, des projets, des expériences, des échantillons d'essais et de pièces de monnaie métallique de l'Organisation de l'Italie et la première République italienne onwards. Depuis de nombreuses années, d'éminents universitaires, mais également de simples collectionneurs, se sont plaints de la « privilèges » dont ils bénéficient certaines catégories de personnes qui, pour une raison ou une autre, ont tourné autour de l'atelier monétaire Etat; ces personnes, dans la plupart des cas examinés, un résultat, à des titres divers, la possession de ces précieux temps et d'argent qui ont été vendus à des collectionneurs à but lucratif.

La collection de tests, de projets et d'essais des pièces de notre pays a connu ces dernières années une augmentation considérable d'admirateurs.

Le domaine particulier, tel que confirmé par d'éminents numismatique, est difficile d'approche, il manque de textes de référence et dans la grande majorité des cas ne sont pas connus, le nombre de pièces a inventé, et les types de métaux utilisés.

Dans tous les cas, ces pièces ont toujours été très recherchées par les collectionneurs et par les mêmes chercheurs, pour lesquels ces échantillons sont les plus importantes des pièces elles-mêmes sont considérés comme la preuve tangible du processus de création qui est né un certain type monétaire.

Pour la même raison, Lanfranco déclaré qu'ils sont les pierres angulaires de témoins lourde et difficile que l'argent avait à faire avant son entrée en service. Afin d'avoir une vision aussi complète que possible du sujet, ont été soigneusement examinés toutes les règles que nous avons suivies dans le temps et qui a permis de tirer les conclusions mises en évidence dans cette plus élaborés. Ont également été retrouvés le plus autorité des textes, parmi lesquels on peut citer la Marchisio de Carbonera, la Pagani et Lanfranco et de croire, avec à peine une pointe de fierté, d'avoir jeté une nouvelle lumière sur certains aspects de la frappe de l'anglais, comme dans le cas de Lira 100 1940 EFXVIII or.

Cette discussion se veut une contribution modeste à la plus noble numismatique des études dans ce domaine, un moyen qui nous l'espérons, de façon à être facile pour tous les fans de la numismatique, les collectionneurs, les marchands et les savants.

Enfin, il est permis de demander à toutes les parties concernées à faire preuve de patience, la patience est certainement une dot en la possession de la numismatique, celles avec les majuscules. Une fois que vous êtes autorisé à tous les aspects de l'histoire, et terminé la procédure, nous serons en mesure de donner une réponse définitive à tous ceux qui cherchent de clarté afin de continuer ou de commencer une collection de si particulier, et que pour le moment, malheureusement, pas semble possible, car dans la plupart des cas, les tests, les projets, les essais, etc. ont été détournés indûment vers le patrimoine de l'Etat. Enfin, un mot sur l'euro cent pièces. 20 vintage 1999. Dans ce cas, nous pouvons déjà dire que ceux qui collectent ce type de monnaie, ainsi que la saisie de subir le même, l'échec dans le délit de recel, car la totalité du montant a inventé par erreur de cette année a été détruit par la déformation, comme le procès-verbal établi par Mint. Contrairement à d'autres cas similaires dans le passé, l'infraction n'est pas prescrite. Nous remercions vivement les négociants, les collectionneurs et les amateurs, bien sûr, toutes les études de numismatique pour une coopération inconditionnelle avec l'objectif de la manifestation de la vérité. En particulier, nous sommes autorisés à mentionner le Dr Mario TROLL, il dr. MONTENEGRO Eupremio et le Dr. Umberto Moruzzi pour le précieux et irremplaçable des conseils et de coopération, sans laquelle il n'aurait pas été possible dans un court laps de temps, de reconstruire les événements de ce type particulier de pièces de monnaie.

Major Dr Dominic Luppino (Guardia di Finanza)

L'enquête menée par la Guardia di Finanza

L'enquête menée par le Groupe spécial d'inspection la fonction publique Guardia di Finanza placé dans le Commando Unit, prend exemple sur une série de rapports publiés ces dernières années dans les magazines numismatiques spécialisés, qui ont jeté l'ombre sur la légalité de la publication de points de test (tests, **des** projets, **des** échantillons de pièces de monnaie et rien d'autre à ce sujet en termes de pièces de monnaie) de l'unité monétaire nationale officina Zecca dello Stato. En particulier, l'apparition sur le marché des pièces numismatiques cent. 20 euros, l'année 1999, comme un véritable problème en Zecca, a soulevé beaucoup de controverses pour **la** énième spéculation effectuée par des personnes gravitant autour de l'évidence **de l'atelier** monétaire. Afin de vérifier la véracité de ces allégations aux dirigeants du commerce des pièces de ce type, il est nécessaire de procéder à une analyse minutieuse de la législation et de l'organe officiel de l'Etat, depuis la création du Conseil national de la Monnaie à Rome en vue de reconstruire le genèse de l'acte constitutif de la monnaie de métal et de tests de projets, afin d'intervenir de façon appropriée, sous la direction des autorités judiciaires compétentes.

Les projets et les tests d'anglais coinage

Vouloir revoir rapidement les jalons de l'italien dans les pièces de monnaie 1932 l «ing. Mario Lanfranco, directeur de la Monnaie Royale de Rome de 1910 à 1929, il a publié l'essai "*Les projets et les éléments de preuve de la monnaie du royaume d'Italie*, où elles ont été prises pour la première fois dans l'examen des pièces qui font des projets et des essais de frappe, avec les soi-disant «échantillon de pièces. Ce sont toujours très recherchés par les chercheurs numismatique, pour lesquels ces échantillons sont les plus importantes de la monnaie.

Dans la plupart des cas, les flans sont concernés par une soi-disant conservation fior monnaie, en cours d'exécution avec conii juste et sans doute le vrai début de la monnaie, **et** aussi en raison **du petit** nombre d'éléments qui devraient avoir été battu . Avant tout, ils constituent des preuves tangibles du processus par lequel l'argent a été posée: ainsi, constituer un jalon sur le chemin parfois long et difficile que la pièce elle-même a dû parcourir avant d'être émis.

Le plus grand nombre de tests, d'essais, **les** essais et les projets de la monnaie a eu lieu pendant le règne de Victor-Emmanuel III, roi Numismatico qui, avec son travail scientifique (Corpus Nummorum Italicorum) a créé une véritable source de la numismatique.

Avec la proclamation de la République d'Italie et **j usqu'en** 1977, ce type de frappe de la monnaie unique a continué avec la particularité, qui a augmenté le nombre d'éléments de preuve a inventé, pour chaque type de monnaie, qui, dans certains cas, a dépassé même les inhabituellement mille morceaux.

Ces pièces ont été distribuées au personnel de la Monnaie et politique et administrative.

Après de nombreuses plaintes, même dans le monde des collectionneurs, en 1977, cette pratique a été tacitement suspendu, également l'arrêt de la production de tests et de projets.

La norme de référence

Il convient de noter que l'ensemble de la législation a été trouvée, malgré une étude attentive a été faite à l'État d'archives. Merci aussi à l'aide des commerçants, **des** érudits et des collectionneurs, il a été possible d'examiner les documents officiels publiés dans le temps par le Trésor et la Monnaie de l'Etat et de façon inexplicable, **n'existe** plus dans **les** archives de la Congrégation.

Ont donc été obtenu et examiné les sources de réglementation suivants:

- Arrêté royal du 13/12/1883 n ° 3ème série 1792, portant approbation du Règlement de la Monnaie;
- règlement du 12.04. 1884, mentionnées, mais pas officiellement suivi;
- Arrêté royal du 06/01/1910 n ° 4, qui approuve le Règlement de la Monnaie royale;
- Ministère des Finances 15/06/1916 décret approuvant les instructions sur les services et le fonctionnement de la Monnaie royale;
- Arrêté royal du 17/04/1921 n ° 796 portant approbation du règlement sur les services et le fonctionnement de la Monnaie Royale de Rome et **de l'atelier** gouvernementale Carte Valori di Torino;

- Loi n ° 13/07/1966 559; New dell'IPZS ordre;
- Loi n ° 20/04/1978 154 Constitution de la Monnaie dans la section «espace de IPZS»;
- Règlement d'application n ° 28/09/1979 267;
- DM 30.07.1983, portant règlement pour la fabrication et la délivrance des pièces et des billets à l'État la dette;
- DM n ° 05/08/1999 524 normes de fabrication et de délivrance de pièces de monnaie en livres et en euros.

Et aussi, ils ont été acquis:

- Rapport de la Royal Mint, l'exercice 1910-1911;
- Rapport de la Royal Mint, l'exercice 1911-1912;
- Rapport de la Royal Mint, l'exercice 1912-1913;
- Rapport de la Royal Mint, l'exercice 1913-1914;
- Rapports de la Royal Mint, année financière 1914-1939;
- Rapport sur les services de la Direction générale du Trésor, le ministère du Trésor, **les** années 1955,1956,1960,1968, 1969, 1970, 1971, 1972.

Aussi aider étaient les suivants, les textes faisant autorité de la numismatique:

- "Les projets et les éléments de preuve de la monnaie du royaume d'Italie" par M . Lanfranco;
- Corpus Nummorum Italicorum, Vittorio Emanuele III;
- «La circulation monétaire dans plusieurs états, vol.I de Carbonera, Secrétaire de la Commission royale monétaire;
- «Les procès et l'italien pièces Projets» Pagani;
- Les pièces de la République italienne à Clelio Varesi.
- "Italian Medieval Pièces et moderne, de vol.I Simonetti;
- "Les pièces en Italie» à Jelpo, directeur de la Monnaie 1979 à 1999;
- "L'art de la pièce de monnaie et de l'usine de la Monnaie" dell'IPZS.

La première source de la loi organique qui concerne les tiques sont actifs en Italie, est l'arrêté royal du 13/12/1883 n ° 1792 Série 3 bis.

Un examen des articles de la même émission:

- établissement de rapports rigoureux des matières premières (métaux précieux et non), pour laquelle les principaux responsables ont, **en raison de** la délicatesse **de bureau au** début de la fonction publique, de fournir une sécurité adéquate.
- la responsabilité stricte en termes de budget, les opérations de la frappe de monnaies et médailles, pour ces derniers en particulier, a été prévu **dès le** départ la possibilité, par la Monnaie de l'Etat, de faire de la vente à des organismes publics et les citoyens privés. Rien **n'est** décidé sur une vente privée de pièces de monnaie et / ou de tests et de projets.

Pour la frappe de pièces et autres (y compris les analyses et projets, **ainsi** que des médailles), ont été utilisés avec les "pour la pâte de la monnaie métallique, or, argent et mixtes.

Celles-ci ont été soumis à une stricte obligation de rendre compte, et toute lacune ou pertes injustifiables

perte, **j'ai** rencontré le chef des ateliers.

Le contrôleur a ensuite rencontré conjointement avec les autres fonctionnaires chargés de différents segments de la production et de conservation, pour les dommages résultant des finances de l'État pour violation ou la méconnaissance des dispositions régissant les prestations de services.

Monnaie a été responsable d'un directeur qui a été confiée la tâche de superviser et de diriger toutes les opérations et de répondre au ministère de l'évolution, il a supervisé l'ensemble du personnel de la Monnaie.

Ses dépendances ont été immédiatement placés:

- Pour les procédures administratives et comptables, un **SECRETARE** raison, un caissier, un contrôleur et un **des GUARDIAN CABINET NUMISMATICA** être choisis parmi les fonctionnaires concernés à

tiques;

• Pour la partie technique, un graveur et un Saggiatore CHAPITRE OFFICINE d'.

Le développement économique et social de notre pays fait en 1908, la construction d'un nouvel établissement à être affecté à l'atelier monétaire d'assurer les besoins de trésorerie à de nouveaux besoins du marché. Achèvement des travaux de la deuxième moitié de 1909 a fourni un Comité ministériel de modifier les dispositions relatives à la Monnaie et de l'arrêté royal du 06/01/1910 n ° 4 a été approuvé les règles pour les services et mettre en place un bureau de contrôle de la Monnaie sous la responsabilité directe de la Direction générale du Trésor.

En 1916, par le décret du ministère des Finances ont été approuvés 15/06/1916 Instructions sur les services et le fonctionnement de la Monnaie royale, et que l'essentiel de conserver toutes les transactions réglées en **cours au sein de l'atelier** monétaire.

Très important est le rôle de l'inspecteur en chef, qui a de multiples fonctions, parmi eux aussi de «veiller à ce **qu'il n'y** aura pas d'opérations dans des zones éloignées, et qui ne dépasse pas la mesure de la perte d'un traitement normal.

Mais la nouvelle réglementation, qui se composait de pas moins de 274 articles, est la tâche principale de mettre toutes les opérations du Trésor, le Musée et le Cabinet de numismatique et de la manutention des matériaux ou des travaux à la commande.

Convient de rappeler dans cet art. 24, qui avait la forme écrite, par le directeur de la Monnaie pour un rapport détaillé décrivant toutes les transactions ayant lieu à l'usine.

Très important art. 83, qui stipule que toute pièce de monnaie, la monnaie et la frappe de l'essai de nouvelles pièces ont été livrées à la Numismatic Museum double.

En ce qui concerne l'utilisation de pâtes pour la production de flans pour la frappe et authentique, il ya une stricte obligation de rendre compte, **et** la frappe de nouvelles pièces doivent être livrées par l'ingénieur en chef trésorier, séparément pour le métal, a également été rigoureux déclaration de perte de production.

Art. 117 a été prévue à la figure de «Graveur de la Monnaie, qui ... a été d'aider les essais de conii atelier a permis à la presse, de reconnaître les succès et tous les défauts et pour empêcher l'utilisation ...

Discipline est très stricte réglementation de la conii, les poinçons et les pièces elles-mêmes, ce qui pourrait être utilisé a été diversement déformé avec des règles formelles.

Art. 155 souligne que le technicien en chef devrait avoir le soin de veiller à ce **qu'aucune** perte de travailler au-delà de la proportion que l'expérience avérée inévitable.

Art. 158 confirmant que le chef Tech a répondu avec sa perte de traitement injustifiable de la sécurité, à l'exception du droit de recours à la technique sous chef en charge de l'atelier qui a été en baisse.

En ce qui concerne les échecs ont eu lieu pour la dispersion, **de** soustraction ou d'autres irrégularités, le directeur technique ont répondu conjointement avec l'inspecteur en chef, sous réserve du droit de recours.

Art. 184 a été confirmé **qu'il** était interdit au personnel des ateliers pour présenter le même punch conii ou des actes privés de la presse ... Ainsi que l'insertion de métaux de toutes sortes.

Art. 207 est prévu que les déchets des flans ... et ... ces pièces doivent être placés dans le creuset en présence du contrôleur technique en chef et le chef ... Prompte et complète de déviation par rapport ci-dessus ... le four doit être fermée avec verrouillage et nécessaires pour mener à bien la fusion.

Art. 225 est prévu que le directeur technique livré et adapté les blancs numérotés ... et se retire inventé les blancs et les déchets, qui doit alors rembourser. Est comptabilisé séparément et pour les coupes de pièces, inventé les blancs et les déchets, et leur poids total doit être payé pour ... et pour beaucoup, les espaces livrés par l'ingénieur en chef en chef Tech.

Il est important de noter que ces transactions ont été enregistrées dans les registres de chargement et de déchargement.

Article. 227 disponible pour tests monnaie, qui est effectuée en présence de l'inspecteur en chef, qui prend note de la ... des éléments de preuve, **afin** d'aider le succès de la déformation du mal

En outre, le couvre-chef XI, art. 229 et la suite de l'émission de pièces de monnaie, **en** particulier

l'or et l'argent dans le besoin d'avis sur émissibilité obtenu par l'analyse de n ° 6 pièces tirées du contingent inventé par hasard.

Ils ont ensuite été enfermés dans une enveloppe scellée avec de la cire pour sceller le délégué du ministère du Trésor ...

Dans le cas où une production a été déclarée non-Emissive ... est prévue, après avoir reconnu le nombre et le poids des pièces, à leur refonte en présence du directeur, l'inspecteur en chef, chef de la technique, et un délégué du ministère du Trésor, de remplir ce rapport ...

La loi 20/04/1978 n ° 154, art. IPZS 1 indique que, outre les fonctions prévues par la loi n ° 13-07-1966 559, section par le biais de la Monnaie, les tâches suivantes:

la frappe de pièces de monnaie de l'État, conformément à la loi;

pièces de monnaie étrangères; pièces de monnaie ont cours légal pour un choix d'être vendu, légalement, à des particuliers, **des** organisations et des associations;

la frappe de médailles et de fusions-artistes qui, pour l'Etat italien, des Etats étrangers, **des** entités et des individus; exclusive de fabrication de joints d'étanchéité et des marques officielles de métal, portant l'emblème de l'Etat;

fabrication de panneaux de l'Etat;

fabrication de plaques, badges métal, **des** pièces de monnaie et d'autres produits artistiques;

promotion **de** l'école **d'art** de la médaille et le musée de la Monnaie;

lançant des tests sur les métaux et les monnaies au nom de l'État et les individus;

réparation d'appareils et de machines dans l'utilisation ou la propriété de l'Etat;

participation à des études, **des** enquêtes et des essais dans les sujets liés au domaine spécifique de l'ingénierie mécanique;

l'expertise des monnaies considérées comme fausses;

la frappe de pièces commémoratives ou de fêtes;

fabrication de machines pour le marquage des machines de l'État;

promotion et de participation à des études, **des** enquêtes et des tests à l'égard des questions relatives à des fonctions mentionnées ci-dessus;

En ce qui concerne le directeur de la Monnaie de Paris, ceux-ci sont nommés par décret du ministre du Trésor sur la proposition du conseil d'administration, après consultation du Comité consultatif pour la Monnaie de Paris, **y compris des** experts de l'industrie.

Parmi ses tâches est de surveiller, de faire rapport au Directeur général **de** l'Institut, **des** services et des bureaux mis en place pour entreprendre les tâches demandatigli.

Article. 10 de la loi en question porte sur les pouvoirs de surveillance et de contrôle qui ont été confirmés en chef de la direction générale du Trésor et de la Banque d'Italie pour la fabrication de billets de banque et monnaie régles. Dans le Journal officiel n ° 267 du 28/09/1979 est aussi publié les règlements pour la mise en oeuvre de la loi n ° 20-04-1978 154, concernant la mise en place de la Monnaie royale canadienne **en vertu de** l'article dell'IPZS.

Art. 4 du Règlement, il est confirmé que tous les groupes de travail légal des pièces dans le territoire de l'Etat italien, sont soumis à l'office désigné Section Zecca , À charge Gestion générale Trésor.

Article. 5 stipule que «Le programme de pièces de monnaie qui Direction Général du Trésor envoie all'IPZS de Novembre de chaque année pour les besoins **de** l'année financière suivante, **à** savoir que la commande de fournitures. Il est structuré pour des devises ... ». Art. 12 mentionne le Musée de la Monnaie: "... **Le** IPZS organise, gère et administre également le Museo della Zecca, d'assurer l'enrichissement de l'équipement existant, l'achat ou l'échange avec de nouveaux articles ou les doubles emplois avec le produit de la vente de la même, de plus en plus avec les pièces de monnaie nouvellement émise et deux de chaque type de monnaie qui doit être autorisée ...».

Avec DM 30.07.1983, portant règlement pour la fabrication et la délivrance des pièces et des billets à la dette de l'État, sont, entre autres dicté les normes suivantes:

- Art. 1 sur la monnaie, il précise que la frappe de pièces de monnaie de l'État est autorisé, en vertu de lois qui prévoient **la** délivrance par les décrets du Président de la République sur la proposition

de la ministre du Trésor, à signer la Cour des comptes et d'être publié au Journal officiel de la République. Ces décrets fixent les caractéristiques techniques de chaque artistique et d'en déterminer les réductions des quotas d'émission.

- À l'article. 7 prévoit que la création de matériaux pour la fabrication des pièces sont conservées dans des armoires de stockage à l'armure Section Zecca dell'IPZS, avec une porte à trois serrures et autres dispositifs de sécurité pour l'ouverture, dont les clés sont détenues par un magasinier-livraison, un contrôleur de la trésorerie Section Mint ci-dessus et de la direction de la section elle-même. La gestion et la conservation de ces matériaux est assurée par un fonctionnaire du ministère du Trésor, qui prend comme magasinier et le destinataire sont nommés par décision du Directeur général du Trésor. Dans le stockage sont conservés dans la spéciale poinçons, matrices, les roulements et tout ce qui est nécessaire pour la production de conii, **mais** aussi gardé la conii qui peuvent encore servir pour les pièces de monnaie.

Avec l'arrêté ministériel en date du 05/08/1999 n ° 524 le Département du Trésor, du Budget et de la planification économique sont les règles imposées pour la fabrication et l'émission de pièces de monnaie en livres et en euros.

Art. 3 du décret stipule que «... toutes les ... sont soumises à la surveillance et de contrôle est composé de tous les «nationaux dépendant **de la** direction VI Département du Trésor. Ce bureau mai également intervenir dans toutes les opérations ...».

Dans le même article, sur la déformation IPZS faites aux autorités concernées de délivrer le récépissé de la décharge, approuvé **par le** contrôle et au-dessus. (La déformation, comme le DM 30/07/1983 est **une**

opération qui va détruire l'empreinte d'une pièce de monnaie, une pièce de monnaie, timbre ou marque afin de

prévenir toute nouvelle utilisation en tant que telle, mai a lieu par l'écrasement, pour retirer Une partie de l'inscription, par fusion).

Art. 6 sont les tâches **de** surveillance et **de** contrôle qui sont décrits ci-dessous:

- **De** recevoir et de conserver une copie des commandes de pièces de monnaie et conii pour copie de la bonne

charge de l'entrepôt de serre, et doit garantir la conformité des dossiers pour le nombre et l'éventail des coups de poing conii;

- **De** recevoir et de conserver une copie de l'ordre de la matière ... d'assurer la conformité des dossiers;

- Veiller à la bonne réalisation de l'inventaire des matières premières;

- Assurer la collecte des pièces de monnaie dans le travail quotidien et que les données sont présentées dans des dossiers séparés pour la coupe;

- Veiller à la détection du passage à contrôler les déchets et sa destruction;

- Assurer les documents reflètent l'expédition et la livraison de matériel ...»;

- Mai effectuer des contrôles et les documents trouvés dans le stockage de matériaux de construction production ...»;

- M ai faire, pendant toutes les étapes de production, d'essai et de valeurs matérielles.

Art. 7 est déterminé que la création de matériaux pour la fabrication des pièces sont conservées dans des

armoires blindées d'installation de stockage de la Monnaie dell'IPZS section, équipés de serrures de porte avec

deux dispositifs de sécurité pour l'ouverture, dont les touches sont requises par un destinataire et un magasinier de la direction de la Chambre Mint. La gestion et la conservation de ces matériaux est assurée par un

fonctionnaire de la Chambre, qui prend la Monnaie en tant que magasinier et le destinataire sont nommés par

décision du Directeur général du Trésor a estimé la Section ne M int.

Cet agent réunit toutes les fins, le Directeur général du Trésor.

Dans l'installation de stockage sont, notamment, conservé les poinçons, matrices, les roulements et tout ce qui

est nécessaire pour la production de conii, **mais** aussi gardé la conii qui peuvent encore servir pour les pièces

de monnaie.

Quant à la frappe de tests et de projets, **de** lois qui ont suivi au fil du temps que vous devez prendre note des

inventé des éléments de preuve: cette disposition **n'a** jamais été observé et, par conséquent, il **n'y** a rien à

savoir sur le nombre de pièces Test inventé pour chaque pièce de monnaie frappée au cours de la période

1883-1977.

En outre, cette carence, il est impossible de déterminer la quantité de métal utilisé pour les mêmes, **en**

particulier en ce qui concerne les métaux précieux (or et argent).

Certains catalogues indiquent le nombre d'éléments de preuve, mais ne pas mentionner les sources dont sont

tirées ces rapports.

Sur les conclusions des enquêtes dans le secret d'enquête vigueur.

Ce qui suit est **une** liste des pièces de monnaie pour des éléments de preuve qui sont énumérés dans les

catalogues, le nombre de pièces inventé, ces données ne sont pas confirmés dans la documentation officielle de

la Monnaie royale canadienne et le ministère du Trésor et doit être pris en compte dans les données qui

s'écartent de défaut effectivement inventé par les quotas.

• **Lira 20, 1956** *Direction générale de chène* **et** quelques catalogues montrent une circulation des n ° 1310

exemplaires en bronzital; de la même pièce, il ya aussi deux copies de la Monnaie Musée de l'année 1956, mais

sans P test, pas de trace sur les flans et les métaux utilisés dans la documentation officielle; page. 93 du

Rapport sur les services de la Direction générale du Trésor **années** signalé en 1956 se lit comme suit: "... sont

également des études et des expériences suite à la nouvelle monnaie à partir de 20 livres, qui a été inventé

quelques pièces , comme preuve ...»;

• **Lira Caravelle 500 de** 1957, les catalogues commerciaux montrent un tirage de n ° 1004 échantillons qui ont

ensuite été utilisés kg. **Jusqu'à** environ 9.221 d'argent, l'utilisation de qui il **n'ya** aucune trace dans les

documents officiels du ministère du Trésor;

• **Lire Dante 500 de** 1965, les catalogues commerciaux montrent un tirage de n ° 570 spécimens à l'utilisation

d'allégations kg. À propos de 5,235 à l'argent de qui il **n'ya** pas de trace;

Lire • Rome 1000 1970 *Capital*, les catalogues commerciaux montrent une circulation des n ° **2500** exemplaires

à l'utilisation d'allégations de kg. **Jusqu'à** environ 30.477 en argent, aucune trace de cette utilisation

de métaux précieux, la quantité d'argent utilisée doubles si l'on considère que selon les rapports dans les catalogues de commerce, la monnaie des éléments de preuve ont été emballés avec un autre échantillon de mouvement;

- **Lira Marconi 500**, 1974, les catalogues commerciaux montrent une circulation des n ° 730 spécimens à l'utilisation d'allégations kg. **Jusqu'à** environ 6.705 d'argent, pas de document officiel;
- **Lire 200 1977** n 417 pièces en utilisant kg. 2.085 bronze. Sur la frappe de la preuve de cette pièce il ya la confidentialité des enquêtes. Vous pouvez cependant d'ores et déjà dire que les pièces de ce test sont plus de 2.000. Pas de nouvelles sur le projet et la preuve les pièces datant d'avant 1956 et qui apparaissent également sur le marché et qui ont été trouvés à des fuites illégales monétaire dall'officina par des fonctionnaires de l'Etat dans tous les cas, **n'av aient** aucun moyen de conserver pour ces frappe lui-même. Une autre anomalie est considérée comme largement indiqué, que le nombre d'éléments de preuve forgé pour les pièces qui ont eu cours légal dans la période 1956-1977, il **n'est** pas très convaincante **qu'il** est nécessaire de porter un si grand nombre de pièces portant le mot «test» afin de tester la monnaie. Actuellement, il enquête sur le secret, même si on peut dire maintenant que ces quotas (jamais officiellement, mais elles représentent des milliers d'exemplaires de la devise) a été inventé pour répondre à la demande de certaines catégories de personnes qui, de toute évidence Faits saillants de leur position, **de la** pensée d'avoir droit à ces prestations de doute, au moins d'un numismate, avec des retombées économiques évidentes. En outre mis en évidence, il semble opportun de mentionner aussi le cas de la controverse **L. 5 de 1901**. Comme vous le savez, l'argent a été fourni par l'AR du 07/05/1901, mais l'argent **n'a** jamais été réellement inventé par l'opposition de la France qui, avec «l'Italie a fait partie de la Convention de l'Union monétaire latine. Selon le Carbonera, Secrétaire du la Commission royale L'union monétaire dans la première décennie du siècle dernier, le célèbre bouclier de l'argent a été inventé en n. Ensuite, re-vendu 114 exemplaires, en partie, par la Monnaie de collectionneurs français et allemand. Toutefois, aucune information **n'est** que confirmer les données officielles de la monnaie dans cette quantité, dans tous les rapports de la Monnaie royale en 1901, il a **fait état d'une année** ne sont pas signalés par la frappe des liras 5 argent (appelée boucliers) ne sont pas inclus également des nouvelles de la vente a eu lieu dans la même ou bien il **n'y** a pas de trace sur l'utilisation de métaux précieux pour la frappe de cette monnaie.

Pour des raisons ont été minutieusement examiné également enregistré des ventes de médailles d'argent au cours de la période considérée, mais sans résultat.

La pièce d'argent, cependant, est mentionné ci-dessus dans la quantité de Lanfranco dans son livre consacré

aux essais et aux projets du Royaume d'Italie, puis plus tard par Simonetti.

Intéressante à cet égard ce qui est écrit par le même Lanfranco en 1932 sur son essai sur les éléments de

preuve du Royaume: «... dans les premiers jours de Mars 10 spécimens ont été envoyés à la King et ... le Re

gina, le ministre et le secrétaire au Trésor pour les fonctionnaires de la Direction générale du Trésor ... Cette

pièce de monnaie frappée en quelques spécimens **n'ont pas été émis**. Elle doit donc être considérée comme un

test de dosage ou de pièces Lira 5e Il est vrai que la réalité a été inventé à quelques centaines de morceaux,

mais aussi pour les représentations de la France, dans la dépendance de la Convention de l'Union monétaire

latine, vous avez eu à payer; à l'exception de quelques pièces *sovraricordati*, qui doit donc être considérée

comme une preuve ...».

Émerge dans tous ses éléments de preuve que le même Lanfranco, qui se souviennent d'avoir été directeur de la

Monnaie depuis près de **deux** décennies, il semble **y** avoir eu connaissance de la vente de centaines de pièces

qui, de par la loi, aurait pris le chemin de la refonte de la non – ayant été autorisés à réglementer les émissions,

dont le Lanfranco donne dans son texte pour acquis.

Résultats d'enquête.

Le cadre décrit ici, **même** brièvement, et en respectant le droit à la confidentialité de l'enquête, être l'objet d'une

enquête en matière pénale en tant que délégué par le procureur de la République de Rome, à établir que, dans la

gestion d'une monnaie, ne sont pas toujours respectés les lois qui étaient en place pour protéger le patrimoine

de l'Etat au sens large.

Surtout en ce qui concerne les essais et les exemples de projets ou des pièces de monnaie (pièces de monnaie

ne sont pas délivrés), il convient de souligner que ce ne sont jamais mentionnés dans les rapports officiels de

la Monnaie royale, ni les dons sont enregistrés sortant, à l'exception des très rares spécimens donnés dans des

circonstances officielles ne sont même pas la consommation de métaux précieux utilisés pour la frappe de

détail, par exemple, que dans le cas de Lira 5 de 1901, **s'élèverait** à kg. 2,565 d'argent en place.

Il a également été constaté que l'argent envoyé par le roi et la coutume des fonctionnaires du Trésor ont été

identiques à ceux utilisés plus tard pour aller en service et leur nombre a été inclus dans le quota question et

établi par la loi, affirmant que la place ne sont pas planifiées, ni la consommation de métaux précieux, pièces

d'essai, **des** projets, essais et pièces de monnaie ne sont pas délivrés ou de l'échantillon. Pour la période antérieure à 1956 (période républicaine, en particulier) ne sont pas pratiquement jamais parler de dons, comme **c'est** le cas pour la période 1956-1977, toutes les pertes ont eu lieu **j usqu'en** 1956 doit être considérée comme illégitime, cette énorme **à la** consommation non quantifiés métal pour les pièces de monnaie, il **n'est** pas jamais connu, les éprouvettes de chaque échantillon, y compris l'or et l'argent. En ce qui concerne les donations faites à la période républicaine, tout en couvrant un chrême légalité de la donation au fait que, dans tous les espaces dans l'examen ont été inventé et attribué par l'État Monnaie, il semble clair que ces dons ont été faites en violation des règles administratives en vertu de la règle comptable constitue donc **la** possibilité de dommages frais. En fin de compte, **étant donné** les règles qui sont suivies au fil du temps, du lointain 1883, montre que:

- **n'a** jamais été prévu de la vente de tests et de projets destinés à la frappe de la monnaie alors normal de mouvement;
- est prévu la vente des médailles frappées par la M onnaie royale depuis 1883;
- ne jamais montrer la circulation des pièces de la preuve;
- Je **n'ai** jamais été montré, en termes de nombre de projets exécutés Zecca dello Stato,
- Je **n'ai** jamais été mentionné dans quantitative numérique échantillon pièces frappées par la Monnaie de l'Etat;
- Il ya toujours eu une stricte obligation de rendre compte de métal pâtes (en particulier pour ce qui concerne le Toro et l'argent) utilisé pour la frappe de pièces de monnaie, de sorte **qu'il n'est** pas officiellement connu, ni le nombre d'exemplaires publiés, de projets, **des** essais, **des** échantillons de pièces de monnaie **etc** , il est de savoir comment ils ont été à l'étude pour **l'utilisation** de celle-ci.

Il semble clair **qu'une** telle situation ne pourrait être admise que dans le cas de chaque échantillon à tester, **etc** projet. ont été conservés que les échantillons destinés à être affectés à la musée de la M onnaie. Les autres ont été, en l'absence d'autres dispositions, la déformation (par fusion) et collez loyalement automne retrouvé dans les matières premières. Certains, rares et précieuses pièces de monnaie, l'Hôtel de la Monnaie **inexplicablement, ne mentionne même pas dans les documents officiels. (Cela se réfère en particulier à Lire 100, 1910, à l'essai et la monnaie, la lire 50, 1910, la lire 20, 1908 et 1910 aratrice à Lira 10, 1910, à 10 cents en 1908).** Il est donc considéré que, **contrairement** aux règles en vigueur dans les règles comptables, du Code pénal et des mêmes règles régissant **les** activités de la Monnaie d'État, ces déversements ont eu lieu dans le temps, **la** seule façon **de** progresser dans manque de documentation de la perte de travail ou de la transformation des déchets qui, au mieux, a été d'environ 2,5% **de la** production. Par souci d'exhaustivité, de traitement montre que, en 1960, considéré comme positif en termes de qualité de

production par la Monnaie de l'Etat, il y avait une différence de travail pour les pièces en liras 500 l'argent, égal à 5,38% de la production totale, à env iron No. 1.400.000 blancs.

L'historique de l'information trouvée.

Au cours de l'enquête, Il Groupe spécial d'inspection la fonction publique Guardia di Finanza a acquis des documents et des nouvelles d'une importance particulière à partir d'un point de vue historique que numismate, avait le consentement préalable de l'autorité judiciaire, est réputé être mis à la disposition de la numismatique pour des études ultérieures.

Documentation d'une importance particulière est celle relative à la preuve définitive que la lire 100 or, en 1940, ont été frappées à la Monnaie, bien que très controversée, de ne pas être appelé à fonctionner et même si elle

n'est pas mentionnée dans les documents officiels.

Attention études sont en cours pour vérifier la position des autres monnaies qui sont connus, mais qui ne sont pas dans la documentation officielle (par exemple 10 cents en 1908). Les résultats de ces sera bien entendu

mis à la disposition des chercheurs la numismatique.

Il a également été établi **qu'ils** ont été frappées par la Monnaie de Lira 20, 1910 aigle héraldique, les pièces qui

apparaissent parfois sur le marché sont considérées comme fausses, cette demande peut être faite avec

certitude, parce **qu'ils n'ont** pas été retrouvés à l'entrepôt fabricant de matériel de son conii et des matrices, et,

sans équivoque, la seule référence à coups de poing le type de contenant de l'argent de la millième partie ...

190, l'index **de** la même tirage de 1900 à 1909 (en fait, sont réputés pour la frappe monnaie pour les années

1902, 1903, 1905, 1908).

Un résultat similaire a été atteint par l'examen des dossiers de créateur de la matière.

En ce qui concerne les pièces de monnaie de la Monnaie d'Aoste (Repubblica Sociale Italiana) pour la période

1943-1945, a été trouvé un important témoin à un créateur de l'enregistrement du matériel, il semble que le

13/04/1944 M. Martinelli a été retiré de Monnaie Directeur pour le transfert à Aoste, le matériel suivant:

- **Non** 2 coups de poing et d'origine **n'a pas le** droit 1 poinçon d'origine Rovescio cents 10 acmonital;

- **Non** 1 matrice et Droit 1 matrice de Rovescio cents 10 acmonital;

- **Non** Droit punch n ° 1 joueur et 1 coup de poing Rovescio joueur de cents 20 acmonital;

- **Non** Droit punch n ° 1 joueur et 1 coup de poing Rovescio joueur de cents 50 acmonital;

Livraison aurait été rédigé un rapport, n ° 5 du 13/04/1944 ne trouve pas sur le transfert de la matière à Aoste.

M. Martinelli a été identifié pour **Chap** Peter Martinelli, alors destiné à devenir le Questeur d'Aoste à la

République Sociale Italienne.

Très intéressant d'un point de vue historique, il est l'examen de la documentation relative à la période subi de

1943 à 1945. Dans Toutefois, les documents ci-dessus seront faites dès que possible aux chercheurs

de la numismatique approfondie de l'affaire. Un autre sujet d'importance particulière concerne les pièces de monnaie de certains tests, **les** projets au **sein** de l'usine de pièces de monnaie privée Stefano Johnson à Milan. Pour la frappe de la monnaie de ces projets ont reçu le prestigieux établissement l'autorisation du ministère du Trésor. Il convient de noter cependant que toutes les pièces de monnaie **s'est** produite **dans** l'usine les informations privées de la plante et non pas de la Monnaie d'État (Rome) et a également été utilisé en métal appartenant à des plantes, donc, si elle est acceptable la théorie selon laquelle la frappe des monnaies de ces ébauches de création Johnson pourrait être considérée comme une sorte d'atelier auxiliaire de l'État, mais avec les qualifications nécessaires, **il** semble **ya** dans cette circonstance, en présence de la monnaie officielle, **étant** donné que Johnson **exploité sans être soumis à la réglementation en vigueur à l'époque, mais seulement par une procédure spécifique, limitée (seulement des tests et des projets, que nous nous souvenons, pas légal) et l'autorisation temporaire.**

La Collection réelle

Sur la Collection royale, abrité au Museo Nazionale Romano, les enquêtes en cours ont permis de vérifier subi le vol de certaines des meilleures pièces de monnaie frappées pendant le règne de Victor-Emmanuel III, **y compris** les 100 livres d'or en 1940, les 20 livres 1910 aratrice et lire 20 or test appelé "Maréchaux, de faire don de son temps par Vittorio Emanuele III. Les enquêtes sont toujours en cours et nous espérons que la coopération de la bonne (heureusement, le plus important, comme le montre la collaboration étendue, la disponibilité et de compréhension si nous voulons donner à cette commande au cours de l'enquête) **dans** le monde de la collection numismatique de pièces volées, tous d'une exceptionnelle rareté, peuvent être identifiés et sécurisés à nouveau pour le patrimoine national numismate. Sont à un stade avancé d'étude des opérations de surveillance et des photographies de toutes les données-Royal Collection pièces conservées au Museo Nazionale Romano, les pièces conservées au Museo della Zecca (également l'objet du vol de pièces découvertes par cette commande) et créateur du matériel stocké à la Ville de la Monnaie de stock, **y compris** par le biais de commission ministérielle spéciale à participer en qualité d'agent du Corps de la Guardia di Finanza. D'autres informations utiles. Comme pour les autres rapports de l'importance historique mineur, **cliquez** ici de fournir des données extrapolées à partir des rapports officiels du ministère du Trésor, qui diffère de la piste indiquée par les grands catalogues sur les pièces de monnaie du Royaume d'Italie et la République

italienne:

ROYAUME D'ITALIE

- Lira 2 (Aquila Savoie) en 1901, inventé en n. 72.467 pièces;
- Lira 2 (bonne) en 1923 a inventé n 33.260.000 pièces;

ITALIE

- Lira 1000, 1970, frappée en n. 3.011.000 pièces;
- Lira 100, 1968, frappée en n. 34.200.000 pièces;
- Lira 100, 1969, frappée en n. 27.710.000 pièces;
- Lira 100, 1970, frappée en n. 25.011.000 pièces;
- Lira 50, 1968, frappée en n. 17.800.000 pièces;
- Lira 50, 1969, frappée en n. 23.010.000 pièces;
- Lira 50, 1970, frappée en n. 21.411.000 pièces;
- Lira 20, 1969, frappée en n. 16.735.000 pièces;
- Lira 20, 1970, frappée en n. 32.511.000 pièces;
- 10 • Lira (Olivier), en date frappée en 1950 n. 53.311.000 exemplaires dont 3.586.000 inventé en 1951;
- 5 Lire 1968, frappée en n. 7.500.000 pièces;
- 10 • Lira (Spiga), frappée en 1951 en date du n. 96.600.000 exemplaires dont 2.700.000 inventé en 1950;
- 5 Lire 1969, frappée en n. 7.910.000 pièces;
- 5 Lire, 1970, frappée en n. 4.211.000 pièces;
- Lira 1, 1970, frappée en n. 1.011.000 pièces;
- Lira lire 2 et n ° 1 en question 50 exemplaires de la numismatique en 1956 (note à cet égard, le terme, respectivement, du n ° **1500050** et n ° 1.840.050 de pièces de pièces).

Parmi les pièces ne sont pas délivrés, le Groupe a découvert l'existence de matrices, poinçons et n ° 4 copies

d'une pièce de 50 liras frappées micro version comme une expérience en 1989 mais daté 1984 Après avoir subi la saisie.

Vous remarquez des différences importantes dans la loi relative à la signature des auteurs / graveurs et le compte à rebours de la position du signe de **R** Mint.

Monnaie semble avoir été inventé avec les poinçons n 50 spécimens, n ° 42 serait déformée, quatre ont été trouvés par la Guardia di Finanza et les quatre autres ont été détenus illégalement par des inconnus à l'époque.

Un examen préliminaire de l'origine des coups de poing dans Material Stock Créateur de la Monnaie (qui, elle a souligné, est d'une importance historique pour l'Italie des pièces de monnaie, car il sont stockées les matières de toutes les pièces de monnaie frappées à Rome Mint Ancien États et de l'Italie) a permis de trouver un timbre sur l'hypothèse d'une pièce de 5-cent en date du 1943 (mod. Spiga) qui ne peut être conciliée avec les pièces de monnaie de l'époque. Aussi ce poinçon a été l'objet d'une saisie.

La frappe de l'euro

La frappe de l'euro n'a pas été soustraite à la spéculation: en Juin 1999, Suite à un incident technique, ont été accidentellement inventé **Non** 1.179.335 pièces de 20 centimes d'euro avec le millésime 1999. Une fois la découverte de l'erreur (à noter que la frappe de l'euro doit porter l'année 2002), nous avons procédé à la destruction, par le biais de la déformation de la quantité ci-dessus.

La vente a été officialisée par le procès-verbal de destruction, signée par le directeur de la Monnaie. Au cours de la déformation, qui a duré une semaine, des inconnus, mais ils ont réussi à voler un certain nombre de ces pièces cent. 20, immédiatement revendus à des collectionneurs imprudents. Il convient de noter que dans ce cas, quiconque est trouvé en possession de ces pièces, en plus de subir une crise, l'échec dans le crime de la réception, et donc signalés aux autorités judiciaires compétentes. Merci encore une fois le Dr Traina et à tous ceux qui ont contribué à faire la lumière sur un domaine tel que celui des essais et des projets de la frappe de la monnaie de notre pays, et nous livrer, à des fins d'étude, ce rapport préliminaire, sous réserve de transmettre les résultats ne sont pas arrêter les enquêtes doivent être fournis par l'appareil judiciaire et les poursuites privées.

Nous concluons ce avec une pensée de M. Traina, publié dans la revue Chronique n° Numismatique 84, Mars 1997, «Droit et Rovescio page. 3: "... La situation de nos collections numismatiques, la plupart dans des armoires fermées et ouvertes au public (et même souvent à des chercheurs) pour manque de personnel qualifié, des installations appropriées, des systèmes de sécurité de l'information. Lorsque les pièces ne finissent pas de disparaître, quelque chose d'assez facile si vous n'avez pas catalogués ou photographiée, et surtout quand ils ne sont pas remplacés par d'autres plus rares, ou même avec des fausses copies ou de vol, comme cela s'est passé au musée d'Erice, complètement vidé de ses collections numismatique ...».

Avec l'espoir que de tels incidents ne se reproduisent pas.

Le lieutenant-colonel Dr Maurizio Massarini

Major Dr Dominic Luppino

Présentation du document par Mario Traina

La conférence a eu lieu en Roumanie, mais le samedi 24 Mars 2001 sur le chaud et controversée question de la possession et la circulation d'essais et de projets comme je l'ai dit tout le mal vient pas de nuire. L'enquête en cours d'inspection de l'Unité spéciale de la fonction publique de Guardia des Finances, d'une part, les collectionneurs tion peine de les priver injustement de l'argent et peut acheter des places pour des années à la lumière du soleil, de l'autre sont des documents mettant en lumière ments, et non des preuves sur les mo netazione du Royaume et la République ca. Et s'il est vrai que la Numismatique la science n'est pas simplement un passe-temps, que le numismatico digne de ce nom doit d'abord chercher à l'étude, puis la colline tiv e, que l'intérêt public doit toujours l'emporter sur le particulier, le prix à payer par la saisie (et encore provisoire) de tests et des projets situés dans un centre d'acquisition de nouvelles données, telles que de changer de corriger ou de compléter nos connaissances sur le sujet.

Le document, signé par le lieutenant-colonel Maurizio Massarini et Luppino plus Dominic de la Guardia di Finanza, que nous avons autorisé la publication de tous, c'est l'avenir des enquêtes menées jusqu'à présent par Fiamme numismate jaune dans un champ beaucoup plus large que celui limitée à des essais et des projets

qui sont attendus au cours du temps et d'autres événements imprévus. Je ne crois pas exagérer en le traitant de "papier bombe" en outre la preuve que les 100 de liras en 1940, ont été frappées par la Monnaie et de l'État

Monnaie (Numismatique Chronique n° 128, Mars 2001), nous avons signalé la disparition de certaines des

plus rares et précieuses pièces de la Collection royale, dans le Museo Nazionale Romano (l'original de 20

livres preuve "casque" de la collection de 1928 réel a été remplacé par un faux), et un vol, sauf indication

contraire dans son ampleur, perpétrées contre le Musée de l'Hôtel de la Monnaie ; Il documente la façon dont

les 20 livres de 1910 avec l'aigle héraldique, dans tous les catalogues et identifié comme un «test», n'ont

jamais été battus par la Monnaie, mais ils sont un faux, inventé une pièce de monnaie (dans

une récente

vente aux enchères l'échantillon a été estimée à 50 millions de livres, parce que la fausse monnaie,

d'abord saisi, a été restitué à son propriétaire), il fonctionne avec le nombre de pièces est que le royaume

de la République apportera de nouveaux éléments de preuve sur la frappe de la monnaie de la République

Sociale Italienne pendant 1943-1945, il cite la découverte de 4 copies d'une pièce de monnaie jamais

émis, les 50 livres du micro 1984, décrit la marque d'une hypothétique 5-pièce de un cent en 1943 de type

oreille (qui apparaît anormal par rapport aux monnaies en circulation au cours de ces années) et, enfin, il est confirmé par la frappe de la Monnaie "par erreur" des pièces en euros à partir de 20 cents. datant de 1999, et par la suite déformé, à l'exception d'un montant indéterminé "volés" dall'officina monetaria.

Seulement 20 centimes d'euro, a été libéré, a été inventé en 1999 avec la date (si d'autres alors en circulation en date du nominal si nous sommes en avance de la contrefaçon).

D'autres pièces en euros date de 2002 sont illégalement des fuites de l'Hôtel de la Monnaie mais l'euro à partir de 2002, quand la monnaie est en circulation, bien sûr, de perdre toute valeur et d'intérêt.

Voir ces quelques mots:

1) Nous avons voulu, nous le disons avec amertume, La Guardia des Finances à l'ordre du pouvoir judiciaire et

de violer ouvert grand les portes de la "boutons" chambres", constamment et obstinément prescrits aux

chercheurs. Quelles autres surprises pourraient sauter si tous les archives sont ouvertes et accessibles au

commun des mortels, surtout si, en se conformant à la loi, a toujours entretenu les archives? Si, comme nous le

lisons dans le papier jauni de la flamme, la documentation officielle sur l'émission monétaire gravement défaut

et incomplète. Il pose ensuite une question: il est juste ou d'une négligence proactive des opérations ciblées de

dissimuler quoi que ce soit, **mais** sont-elles transparentes?

2) Pour la première fois dans une campagne d'enlèvements, **comme cela a** été noté lors de la conférence de

Rome, et comme en témoigne ce document, **il y** avait une pleine et sincère coopération entre les enquêteurs et

les collectionneurs. Et **c'est** un bon signe, indique une nouvelle mentalité, plus d'équité sur les deux côtés.

Dans ce contexte de plus grande compréhension mutuelle, nous demandons que le pouvoir judiciaire à la

demande de la Guardia di Finanza, faisant un geste de bonne volonté, laissant les propriétaires à maintenir les

pièces passablement saisie **jusqu'à** ce que il ya eu une décision définitive. Cela évite d'endommager les

passages de part et d'élever l'état par une équipe qui, souvent, **n'a** pas été en mesure de remplir: **celle** du

logement. Qui mieux que le collectionneur, qui aime l'argent, comme la prunelle de ses yeux, **il** peut garantir

une parfaite conservation?

3) En **ce qui concerne** les essais et les projets devraient être souligné que, **s'il** est vrai que jamais trouvé

aucune trace dans la législation existante du passé et du présent, d'une disposition autorisant la vente de tests

et de projets, il est également vrai **qu'il** ya aussi la voie contraire à une règle qui nie la possibilité. Et dans le silence de la loi de la vente et la circulation des essais et des projets devraient être considérés comme légitimes.

4) **Le** document est une preuve **supplémentaire** de la façon dont l'Italie, **mais** la loi est juste une manière d'esquiver la question. En dépit de règles strictes que vous devez avoir des activités régulières de la marque et de sa gestion, **des** enquêtes menées par la Guardia di Finanza mettre impitoyablement mis à nu ce qui **n'est** pas un **j oyeux** rhétorique de gestion d'appels. Réalisé ou républicain, **n'a** pas d'importance.

5) **Une autre** confirmation spectaculaire sortir de ce document: l'État est incapable de protéger l'immense richesse de l'art et histoire, et en particulier numismate, que tout le monde envie. Faute de ressources, des

installations, **du** personnel. Qui ne se souvient pas parmi les présents à la conférence de Rome le "cri de

douleur», lancée sur ce sujet brûlant par le **Dr** Silvana Balbi de Caro? Manque de personnel, des installations appropriées, **des** ressources. Il a fait un musée de l'histoire de la monnaie plus attrayante et plus moderne

dans le monde, mais alors vous êtes pas le changement qui est nécessaire pour assurer l'entretien normal que

les fenêtres restent dans l'obscurité et de la lenteur glissant bloc.

Les pièces et les livres ne sont pas consommables ne sont pas encore mis en oeuvre les structures ad hoc

prévues dans le projet initial. Vous trouvez que certaines des pièces les plus rares de la collection royale ont

été volés, que le M usée l'Hôtel de la M onnaie **a été v olé: comment pouv ons-nous oublier comment**

inconv enant de dire n'est pas pire que la collection des années et des années snobbata a été ignoré,

négligé, av ant d'atterrir au Museo Nazionale Romano? Comment pouv ons-nous oublier les appels, les

rappels adressés à plusieurs reprises par le monde, car collection numismatique enfin trouv é un v éritable

logement décent et sûr? Mais il a fallu des décennies ... Qu'est-ce que v ous attendez-v ous à réaliser la

structure appropriée, député européen, pour préserv er et protéger notre patrimoine numismatique, av ec un

minimum de personnel et des ressources, fondé sur ce depuis des décennies? Le fait est que la

Numismatique a été considérée comme une sorte de Cendrillon de l'archéologie et du patrimoine culturel

av ec toutes ses conséquences. Ensuite, les pièces prennent leur env ol et les cris au scandale, promettent

mers et des montagnes (de sorte que les mots ne coûtent rien), v ous pleurer des larmes de crocodile. Nous

espérons que cette fois au moins, av ant ce dernier scandale, quelque chose qui se déplace et de la

musique change.

6) Si l'État **n'est** pas en mesure de maintenir, **de** rendre accessible, même pour cataloguer et de photographier

les pièces de monnaie qui ont (préliminaire et primaire d'assurance contre le vol) et de ce que peut faire preuve

de courage face à des collectionneurs de pièces et de la propriété légalement acquis? N'est-il pas
temps de
planter le prêtre sait que membre pigliatutto qui comprend un coin de la porte, permettant à la fois
en laissant
dix **heures** à partir de la fenêtre?
de Mario Traina